



Dépôt du Document d'enregistrement universel 2019

ENGIE annonce la publication du Document d'enregistrement universel 2019, qui a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 18 mars 2020, sous le numéro D.20-0141.

Les documents suivants sont notamment intégrés dans le document d'enregistrement universel :

- le rapport financier annuel de l'exercice 2019 ;
- les éléments relatifs aux honoraires des Commissaires aux comptes ;
- les informations requises au titre du descriptif du programme de rachat des actions ;
- les informations relatives à la responsabilité sociale, environnementale et sociétale (y compris la déclaration de performance extra-financière et le plan de vigilance).

L'évolution de la situation liée à l'épidémie de Coronavirus reste incertaine à ce stade, et fait l'objet d'un suivi par le Groupe qui met en œuvre les mesures appropriées pour prévenir la contamination de ses salariés, sous-traitants et clients, et pour réduire les conséquences de l'épidémie sur l'activité et les résultats d'ENGIE.

Le Document d'enregistrement universel est tenu gratuitement à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation applicable et peut être consulté sur le site Internet de la Société (www.engie.com).

Par ailleurs, la publication des informations financières du premier trimestre 2020 est prévue le 12 mai 2020.